

## **la coordination dans le domaine de la protection de l'environnement est renforcée**

**La Municipalité, au travers d'une nouvelle délégation aux risques environnementaux, va renforcer la coordination dans ce domaine complexe par la création d'un office de coordination des risques environnementaux. Elle a nommé Daniel Litzistorf à la tête de cet office.**

Le niveau de développement de notre société, la qualité de l'environnement ainsi que l'approvisionnement en eau et en aliments sont déterminants pour la santé de la population. En milieu urbain, force est de constater une pollution de l'air inquiétante et les personnes sensibles, appartenant à divers groupes sociaux, peuvent être atteintes dans leurs capacités respiratoires. De plus, près de 30% de la population urbaine sont exposés à des nuisances sonores principalement dues aux déplacements motorisés. Si les compétences en matière de protection de l'environnement sont cantonales, la Municipalité a toutefois opté pour un renforcement de son dispositif de coordination des acteurs techniques de la Ville.

Au vu des multiples sollicitations dans les différents thèmes de l'environnement et de la nécessité d'une concertation transversale au sein de l'administration pour apporter des réponses et des solutions locales à notre population, la Municipalité a retenu une nouvelle organisation communale constituée d'une instance politique, la délégation aux risques environnementaux (DRE), et d'une nouvelle entité administrative et technique, l'office de coordination des risques environnementaux (OCRE). La délégation sera présidée par le directeur des travaux, assisté du syndic et du futur directeur des services industriels, et le nouvel office rattaché au service d'urbanisme. Ingénieur et adjoint au chef de ce service, Daniel Litzistorf a été nommé le 21 juin 2006 à la tête de cet office et sera de ce fait un des principaux répondants auprès des autorités cantonales.

Ces nouvelles mesures structurelles sont à mettre en relation avec l'adoption par le Conseil d'Etat, début janvier, du Plan des mesures OPair 2005, compte tenu de l'évolution du climat, des pics de pollution, tant des particules fines l'hiver dernier que de l'ozone durant la période de grande chaleur. Ces situations météorologiques peuvent se répéter et elles nécessitent une attention soutenue des autorités, notamment en regard des lois sur la santé publique et sur la protection de l'environnement. Les risques éventuels générés par la grippe aviaire seront également pris en compte dans le cadre du nouveau dispositif communal. Pour rappel, les activités liées à la surveillance de la qualité de l'air à Lausanne incombent depuis 2005 à l'autorité cantonale.

La direction des travaux

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021/315 52 00.**

Lausanne, le 28 juin 2006

